

Convergences HP

Attention, le vote pour les élections professionnelles se rapproche

Comment voter aux élections professionnelles ?

Mode d'emploi :

Nous allons élire **nos représentants** par un **vote électronique exclusif** :

- à la **Commission statutaire nationale (CSN)** et au **Conseil de discipline (CD)**,
- au **Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques (CSPM)**.

Le vote est ouvert par internet **24h/24 et 7j/7** du **mardi 25 juin 2019 à 9h00** au **mardi 2 juillet 2019 à 17h00**.

1^{ère} étape : Pour voter, j'ai besoin

- **de mes codes de vote** (identifiant et mot de passe reçus par mail ou courrier début juin)

Attention, Les codes sont différents pour les élections à la CSN/CD et au CSPM.

- **de mon numéro ordinal** indiqué sur ma carte d'inscription à l'Ordre professionnel.

Les électeurs qui n'en n'ont pas recevront un numéro spécifique par courrier.

En cas de perte de mon identifiant ou de mon mot de passe, j'aurai la possibilité, pendant les scrutins, d'en demander la réattribution en me connectant sur le site de vote **ou** en contactant directement l'assistance téléphonique au **01 44 30 05 01 pour la CSN et le CD** ou le **01 44 30 05 02 pour le CSPM**

2^{ème} étape : je me connecte aux adresses suivantes

- Pour les élections à la CSN et au CD, sur la plateforme de vote :

www.jevoteenligne.fr/cng

- Pour les élections au CSPM, sur la plateforme de vote :

www.jevoteenligne.fr/dgos

Les listes de candidats et les professions de foi sont disponibles :

- Pour la CSN/CD : <https://www.cng.sante.fr/elections-professionnelles2019>

- Pour le CSPM : www.solidarites-sante.gouv.fr/elections-medecins

3^{ème} étape : A l'issue du vote, je me déconnecte et je quitte le navigateur.

La proclamation des résultats aura lieu le 2 juillet sur le site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Pour les scrutins du 25/6/19 au 2/7/19, il est important de voter, dès réception du matériel électoral et réception des codes.

Votez pour les listes d'union de la profession CMH-INPH-SNAM-HP, afin que la médecine hospitalière soit le mieux défendue possible avec une forte participation de tous les médecins hospitaliers, tous statuts confondus.

Pr Sadek Beloucif, SNAM-HP

Dr Sylviane Dydymski, SYNPAH

Dr Norbert Skurnik, CM